

Un salarié sur la route est un salarié au travail

LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

DEFINITION

Le risque routier est un risque professionnel à part entière, il constitue la première cause de décès au travail.

On distingue 2 types de risques :

- **Le risque mission** : déplacement dans le cadre de l'activité professionnelle.
- **Le risque trajet** : déplacement entre travail et domicile, ou lieu de restauration habituel.

La prévention du risque mission s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'évaluation des risques professionnels et s'intègre au document unique d'évaluation des risques (DUER) que doit établir l'employeur ou le chef d'établissement employant un ou plusieurs salariés.

ACTIONS DE PREVENTION TECHNIQUE

- Choisir des véhicules adaptés aux missions des collaborateurs et aménagés pour le transport des charges et des outils.
- S'assurer du bon état du véhicule, de son entretien et de la présence des équipements de sécurité individuels (gilet haute visibilité et triangle de signalisation).
- Renouveler périodiquement la flotte des véhicules.
- Fournir des équipements de géolocalisation (GPS) et de communication mobile (bluetooth).
- Vérifier la validité du permis de conduire des collaborateurs et de l'assurance du véhicule.

ACTIONS DE PREVENTION ORGANISATIONNELLE

- Réduire, dans la mesure du possible, le nombre de déplacements (visioconférences, etc.) et choisir les modes de déplacement les plus sûrs.
- Planifier les déplacements : tenir compte des temps de pause, des conditions météorologiques et du temps nécessaire pour conduire en toute sécurité.

INFORMATION ET COMMUNICATION AUX SALARIES

- Inscrire dans le règlement intérieur l'interdiction de toute consommation d'alcool et de drogues au volant.
- En cas de prise de médicaments, consulter les pictogrammes inscrits sur les boîtes.
- Mettre en place un protocole de communication pour éviter l'utilisation du téléphone au volant (renvoi automatique des appels sur la messagerie, etc.).
- Avoir une bonne hygiène de vie : sommeil suffisant, bonne hydratation, alimentation équilibrée et pratique d'une activité physique.
- Respecter le code de la route, notamment les limitations de vitesse.
- Proposer des formations au risque routier.

L'AMETRA06 met à votre disposition un dépliant sur le risque routier professionnel destinés aux salariés



LIENS UTILES

- <https://www.securite-routiere.gouv.fr>
- Le guide ED6329 proposé par l'INRS



Siège et administration :

Le Petra, 2-4 rue Jules Belleudy • BP 63154 • 06203 NICE Cedex 3
Email : administratif@ametra06.org • Tél. : 04.92.00.24.70 • Fax : 04.93.55.11.46

Retrouvez toutes nos publications sur notre site Internet www.ametra06.org